

TOURCOING - COMMUNE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_2022MP0347 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/12/2022

Objet : édition du catalogue sur l'exposition VALERIE BELIN au MuBA

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 15/12/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d\_cision 347 MUBA EXPOSITION VB.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221214-DCP\_2022MP0347-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/12/2022



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2022\_0347

**Objet :** marché 22.158 portant Conception, l'édition et la diffusion du catalogue de l'exposition temporaire « Valérie Belin » au MUba Eugène Leroy.

### APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la possibilité de passer le marché sans publicité ni mise en concurrence en vert de l'article R2122-8 du code de la commande publique.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché numéro 22.158 avec la société Editions Xavier BARRAL Sis 3 Rue de Nancy à Paris (75 010) et dont le SIRET est le 44350987200034.

**Article 2** : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 30/06/23.

**Article 3** : Le marché est conclu pour un montant de 39 900 euros HT.  
Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **14 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le : **14 DEC. 2022**